



www.sfv-fsp.ch

Schweizerischer Fischerei-Verband SFV
Fédération Suisse de Pêche FSP
Federaziun Svizra da Pestga
Federazione Svizzera di Pesca

Journal Suisse de la Pêche / Mars 2012

Secrétariat de la Fédération Suisse de Pêche dans la Berne fédérale

Le secrétariat de la Fédération Suisse de Pêche a officiellement ouvert ses portes à Berne en présence de nombreuses personnalités des milieux de la pêche, de la politique, de l'administration et de la science. De même que le secrétariat de la Fédération Cantonale Bernoise de la Pêche, il fait partie du nouveau Centre de compétences Pêche.

Le bâtiment sis Wankdorf-feldstrasse 102 n'est pas séduisant. Ce qui importe davantage, comme l'a indiqué de façon convaincante Roland Seiler, président central de la Fédération Suisse de Pêche, aux 70 invités réunis dans la petite cafétéria pour l'apéritif inaugural, c'est son emplacement et son activité. Le « Centre de compétences Pêche » héberge les secrétariats de la Fédération Suisse de Pêche, de la Fédération Cantonale Bernoise de la Pêche, ainsi que du Réseau de formation des pêcheurs, et assume d'autres mandats.

Le message de ce service d'information central dans la capitale fédérale a été bien compris, comme l'ont montré les discours de bienvenue. Reinhard Schnydrig a présenté ses félicitations en tant que garde-chasse et garde-pêche de la Confédération, tout en mettant malicieusement et à demi-mot en garde contre l'orgueil. Il a rappelé que la compétence en matière de pêche ne se limitait pas à la Wankdorf-feldstrasse mais était également bien présente tout près, à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

doit rien au hasard n'a pas non plus échappé au Conseiller d'État bernois Andreas Rickenbacher. « Parce que les pêcheurs sont des individualistes épris de liberté », c'est en ces termes qu'il a témoigné son respect aux instigateurs du projet. Le Conseiller national Lorenz Hess, président des chasseurs bernois, a déclaré à grand renfort de gestes : « Nous autres chasseurs sommes toujours un peu frustrés, parce que les pêcheurs ont tellement d'avance sur nous. »

Kurt Bischof

« Je connais le président central de la FSP comme un vigoureux défenseur de ses intérêts et je peux dire que j'apprécie les débats constructifs et que je me réjouis par avance des discussions polémiques profitables et des bonnes formes de collaboration. » Le fait que cette installation à Berne ne



*Sommités de la pêche :
Reinhard Schnydrig, OFEV et Roland
Seiler, président FSP.*



*Représentants de l'OFEV : Andreas
Knutti et Martin Huber.*

La Fédération Suisse de Pêche a présenté à l'Office vétérinaire fédéral ses positions en faveur d'une protection des animaux judicieuse et praticable

Il va de soi que la Fédération Suisse de Pêche est favorable à la protection des animaux. Mais dans le domaine de la pêche, celle-ci doit être raisonnable et praticable. En février, une délégation de la FSP s'est rendue à l'Office vétérinaire fédéral – un entretien fructueux marquant le début d'une voie constructive.

La nouvelle législation sur la protection des animaux donne matière à discussion aux pêcheuses et pêcheurs. Un sondage a montré où se situent les problèmes clés. La Fédération Suisse de Pêche a rédigé une prise de position sur cette base.

La FSP à l'OVF

Début février, une délégation de la FSP a pu présenter les réflexions et demandes des pêcheurs à l'Office vétérinaire fédéral (OVF) et entretenir le dialogue avec les responsables. La FSP était représentée par le président central Roland Seiler, le vice-président Charles Kull, l'administrateur Philipp Sicher et le responsable de la communication Kurt Bischof. La délégation de l'Office vétérinaire fédéral était composée de : Hans Wyss, directeur, Heinrich Binder (responsable de la protection des animaux) ainsi que de Rolf Frischknecht et de Beat von Siebentahl.

Les trois principales revendications

La délégation de la FSP a expliqué ses trois principales revendications :

- Interdiction de l'ardillon : les différentes réglemen-

tations (d'exception) cantonales sont source de confusion, notamment dans les lacs intercantonaux. Les règles variables selon la méthode de capture et le type de patente sont également insatisfaisantes. Pour simplifier cette situation obscure et complexe, la FSP propose de limiter l'interdiction des ardillons aux cours d'eau et plus précisément aux cours d'eau à salmonidés.

- Méthode de mise à mort : depuis la révision de la législation sur la protection des animaux, les poissons doivent être étourdis puis saignés. La FSP demande à présent à ce que les petits poissons jusqu'à 30 cm de long puissent être tués d'un puissant coup sur la tête, comme c'est le cas depuis des siècles.
- Remise à l'eau des poissons : depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur la protection

des animaux, ce point suscite également des incertitudes sur la marche à suivre avec les espèces menacées et les proies capturées par hasard. La FSP propose que les dispositions soient réglées par des ordonnances.

Nouvelle rencontre prévue

La discussion franche a eu lieu dans une atmosphère constructive. L'OVF a compris les arguments de la FSP, ce qui ne signifie pas encore qu'il partage son avis. Mais il a été décidé qu'un entretien avec tous les milieux concernés par ces thèmes aurait lieu au cours des prochaines semaines.

Kurt Bischof



Hans Wyss, directeur de l'Office vétérinaire fédéral, pendant la réunion avec le vice-président de la FSP Charles Kull (à gauche) et le président central Roland Seiler.